

LOUIS RÉAU
Membre de l'Institut

HISTOIRE DU VANDALISME

LES MONUMENTS DÉTRUITS DE L'ART FRANÇAIS

DU MÊME AUTEUR

- L'Art russe*, 2 vol., Laurens, 1920-1922.
L'Art français sur le Rhin au XVIII^e siècle, Champion, 1922.
E.-M. Falconet, 2 vol., Demotte, 1922.
Histoire de l'expansion de l'art français, 4 vol., Laurens 1922-1933 (grand prix Gobert de l'Académie française).
Histoire de la peinture française au XVIII^e siècle, 2 vol., Paris-Bruxelles, Van Oest, 1925.
L'Art français aux États-Unis, Laurens, 1926.
Une dynastie de sculpteurs : les Lemoyne, 1927.
Histoire universelle des arts, 4 vol., Armand Colin, 1934.
L'Europe française au siècle des Lumières, Albin Michel, 1938, nouv. éd. 1971, coll. « L'Évolution de l'humanité », n° 31.
La Peinture française du XIV^e au XVI^e siècle, éditions Hypérion, 1939. Trad. anglaise.
Le Rayonnement de Paris au XVIII^e siècle, Robert Laffont, 1946.
J.-B. Pigalle, Tisné, 1950 (coll. « Les grands sculpteurs français »).
Encyclopédie de l'art, Nathan, 1951.
Dictionnaire polyglotte des termes d'art et d'archéologie, Presses universitaires de France, 1953, nouv. éd. augm., Zeller, 1977.
Iconographie de l'art chrétien, 5 vol., Presses universitaires, 1955-1958.
Fragonard, Paris-Bruxelles, éditions Elsevier, 1956.

7 niv
720.744
REAU

ÉDITION AUGMENTÉE PAR
MICHEL FLEURY ET GUY-MICHEL LEPROUX



ROBERT LAFFONT

Première édition 1994
Première réimpression 1994

Ce volume contient :

Avant-propos à cette réédition de
Michel Fleury et Guy-Michel Leproux

Préface de Louis Réau

Introduction de Louis Réau

PREMIÈRE PARTIE
LE VANDALISME AVANT 1789

DEUXIÈME PARTIE
LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

TROISIÈME PARTIE
LE VANDALISME MODERNE (1814-1914)

QUATRIÈME PARTIE
LE VANDALISME CONTEMPORAIN (1914-1958)

COMPLÉMENT
LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

ANNEXES

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

INDEX DES NOMS DE LIEUX

TABLES DES ILLUSTRATIONS

© Éditions Robert Laffont, S.A., Paris, 1994

ISBN : 2-221-07015-1

AVANT-PROPOS À CETTE RÉÉDITION

Le grand ouvrage que Louis Réau, tirant parti de son immense expérience de l'histoire de l'art en France et en Europe, a consacré, au soir de sa longue carrière, aux monuments détruits de l'art français était épuisé depuis longtemps. Il importait de le rééditer et, au bout de presque quarante ans, de le mettre à jour. Non pas pour la période antérieure à sa publication mais pour celle qui s'étend de 1958 à la présente année, et cela pour la raison suivante : c'est que, dans ce livre, il y a, son titre le marque clairement, deux sujets dont l'un, l'histoire du vandalisme, n'est que la conséquence, chronologiquement assez tardive, de l'autre. Réau a, d'abord et avant tout, voulu écrire une histoire des monuments détruits « pour établir un complément aux histoires de l'art français, pour les réintégrer dans sa trame, les incorporer dans sa substance », parce que, a-t-il dit à juste titre, sans eux, cette histoire « restait irrémédiablement incomplète, tronquée et par conséquent fausse ». De ces monuments abolis, il a fait une large moisson, dont il a dit lui-même qu'elle était nécessairement imparfaite faute de monographies suffisantes, et il les a disposés dans l'ordre chronologique depuis la fin du haut Moyen Âge.

Au cours des premiers siècles, il a relevé bien des disparitions et des mutilations déplorables ou condamnables mais qui ne constituaient pas pour autant de véritables actes de vandalisme parce qu'elles n'étaient pas, pour la plupart, inspirées par la volonté de détruire pour détruire ou par l'appât du gain : les unes résultaient des aveugles violences de la guerre ou de nécessaires mesures de sécurité. D'autres, enfin, étaient bénéfiques (ou, si l'on veut, constituaient des opérations blanches), parce qu'elles étaient compensées et on peut dire même nécessitées par la création de nouvelles et magnifiques œuvres. Sur ces points, la passion de l'archéologue, celle du savant irrité de n'avoir plus sa pièce de comparaison, a poussé parfois Réau jusqu'à l'excès : peut-on flétrir la démolition du Vieux Louvre qui nous a valu celui de la Renaissance ?

Est-il juste de condamner Richelieu pour avoir démantelé des forteresses où s'abritaient les séditeux ? Pour nous, qui l'avons un peu connu, il faut voir là des paradoxes que Réau, homme assez ironique de nature, n'était pas fâché de lancer sans trop y croire.

Au fond le vandalisme véritable, qui n'est pas la destruction en elle-même, mais la destruction illégitime parce que inspirée par le fanatisme ou bien par une cupidité généralement dissimulée par l'ignorance volontaire, n'apparaît qu'au XVI^e siècle, sous la forme de l'iconoclasme protestant, et encore en un accès relativement bref mais d'effroyable conséquence puisqu'il a irrémédiablement privé de leur parure sculptée une grande part de nos monuments religieux¹. Il appartenait à la Révolution de le faire renaître deux siècles plus tard, sous tous ses aspects et, si l'on peut dire, sous une forme parfaite qui a réapparu de nos jours dans l'œuvre de Révolution culturelle de Mao Tsé-toung et celle de Pol Pot. C'est que le vandalisme révolutionnaire ne veut plus être l'exterminateur d'un seul culte, mais celui de toute religion, de tout passé et il s'applique à tout ce qui en porte la trace, monuments, œuvres d'art, objets de toute sorte et jusqu'aux livres, aux manuscrits, aux pièces d'archives². Cela, c'est le fanatisme. Il s'allie à la cupidité, lui livre ce qui reste de ses rapines, vendant à vil prix ce que sa rage ne lui a pas permis de détruire. C'est cette horrible alliance de la propriété et du vol qui a lié les mains à l'État pendant tout le début du XIX^e siècle et a provoqué la lente destruction de tant d'édifices livrés à de vils usages parce qu'ils étaient devenus des coquilles vides, irrémédiablement coupées de l'organisme qui les avait créées et les faisait vivre. Les conséquences du méfait originel se sont d'ailleurs fait sentir dans la longue durée, car ceux qui, aujourd'hui, sauvent ce qui reste de ces grands châteaux, de ces immenses abbayes sont souvent en peine de leur trouver des destinations dignes. Et l'on en vient, sous prétexte de les faire vivre, à les vouer parfois à des destinations qui les altèrent³. De toutes ces destructions, qu'elles soient dues au malheur des temps ou à la malice des hommes, Louis Réau a donc fait une vaste recension et il l'a portée depuis le X^e siècle jusqu'aux années qui ont précédé la date de sa publication, soit 1958. On aurait pu imaginer d'introduire, en la rééditant, quelques adjonctions dans le corps de l'ouvrage puisque l'auteur a dit, on l'a vu, qu'il ne se flattait pas d'avoir été exhaustif, faute de monographies alors que, depuis, il en a été publié

1. Il faut noter, à son grand éloge, que Réau, ferme religieux et qui ne s'est pas privé dans sa précieuse *Iconographie de l'art chrétien* de brocarder plaisamment le culte des saints apocryphes, s'est exprimé à ce sujet avec la plus parfaite impartialité.

2. Cette dernière forme de vandalisme a été un peu négligée par Réau. Nous l'avons complétée.

3. Voir p. 1008, les impudents propos de M. Dupavillon, directeur du Patrimoine, sur l'appropriation (lisez : la dénaturation) éventuelle du palais du Louvre pour l'adapter à son rôle de musée.

bon nombre¹. C'eût été à tort, il eût fallu réimprimer tout l'ouvrage et le gonfler d'adjonctions qui en eussent rompu le fil. Nous avons donc respecté intégralement le texte de l'auteur, nous bornant à rectifier quelques menues erreurs de fait et à préciser les descriptions bibliographiques.

La partie nouvelle forme une suite tout à fait distincte. C'est un tableau des ravages du vandalisme tel qu'il s'est manifesté depuis tantôt quarante ans. D'aucuns nous diront sans doute qu'il est fort incomplet et ils auront, hélas, raison. Mais cette insuffisance est excusable, car elle tient à l'infinie variété des méfaits, à leur dispersion sur tout le territoire, à la difficulté d'obtenir, de Paris, des renseignements précis et sûrs. Notre point de départ a été un questionnaire adressé, à titre privé, dans tous les départements à des fonctionnaires amis des monuments. Ils nous ont, presque tous, très obligeamment répondu. Qu'ils nous pardonnent de ne pas citer leurs noms, l'administration de la République veille, évangéliquement, à ce que jamais le scandale n'arrive... à la connaissance du public². Ou alors, gare ! Mais quand les actes de vandalisme datent d'une ou plusieurs décennies, des détails essentiels manquent souvent. Nous avons donc, parallèlement, dépouillé les revues de défense du patrimoine, en particulier *Sites et Monuments* et *SOS Paris*. Elles nous ont fourni des informations capitales mais, quand la victoire revenait aux vandales, elles allaient, et c'était leur devoir, batailler sur d'autres fronts, sans nous donner les détails dont nous avions besoin sur la consistance exacte des pertes subies. Et puis beaucoup d'articles parlaient de menaces. Encore fallait-il vérifier si elles avaient été mises à exécution et comment. L'illustration manquait souvent ou ne nous renseignait pas assez : c'est que les sociétés sont pauvres et que les images coûtent cher (sauf, apparemment, à la revue *Les Monuments historiques de la France...* qui est une publication officielle mais, chose bien singulière, ne traite guère du vandalisme que quand il est ancien et indolore). Cela nous a conduits à beaucoup éliminer, bien à regret.

Bref, nous avons systématiquement limité notre réquisitoire à des cas vérifiés et exemplaires. Que les lecteurs de cette nouvelle édition du Réau l'accroissent en dénonçant les crimes d'autres vandales, qu'ils donnent surtout le nom des coupables pour qu'ils soient cloués au pilori, nous le leur demandons instamment : ils fourniront des armes pour le bon combat.

1. Il n'est pas possible d'en donner ici la bibliographie. Citons toutefois la toute récente et exemplaire synthèse de François Souchal, *Le Vandalisme de la Révolution*, Nouvelles Éditions latines, 1993 et, pour Paris, *Le Patrimoine parisien. Destructions, créations, mutations* (sous la direction d'Alfred Fierro), Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1989.

2. Cette heureuse formule est du spirituel chroniqueur qu'est M. Philippe Bouvard.

C'est en multipliant les exemples de ces destructions odieuses, funestes à l'intérêt commun, que l'on pourra éveiller, ranimer, et il faut le faire sans cesse, l'opinion. L'exemple proclamé de quelques batailles hier perdues, en suscitant l'indignation publique, conduira, demain, à des victoires.

MICHEL FLEURY, GUY-MICHEL LEPROUX

REMERCIEMENTS

Cette réédition n'aurait pas pu être faite sans la science et la complaisance de tant d'amis des monuments : notre très regretté ami le baron de Sacy ; madame Albrecht qui lui a succédé à la tête de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France ; monsieur Joste et les délégués départementaux de la Société parmi lesquels nous sommes heureux de pouvoir citer monsieur Georges Reverdy (Angers) et monsieur Claude Buttner (Metz) ; la Renaissance du vieux Lyon et tout particulièrement sa présidente, madame Chantal Féminier-Berger, ainsi que madame Annick Lioud ; l'association Pierres d'Ambès (Gironde) en la personne de monsieur Daniel Galy ; monsieur Yvan Christ ; monsieur le juge Hervé Robert ; maîtres Olivier Chaslot et Serge Venti, du barreau de Paris ; monsieur Jean-Michel Selva, du journal *Sud-Ouest* ; monsieur Michel Roche ; monsieur Mathieu Méras, directeur honoraire des archives du Rhône ; monsieur Michel Chazottes et monsieur Sylvestre Klap des archives municipales d'Avignon ; monsieur Michel Robin, de la mairie de Sucy-en-Brie ; monsieur Roland Liot ; que tous ceux qui nous ont aidés et dont, dans leur intérêt, nous ne citons pas le nom trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Enfin nous tenons à remercier très vivement notre ami Georges Liébert sans l'amicale insistance duquel ce livre n'aurait jamais paru et mademoiselle Michelle Burgaud qui a veillé avec diligence à la mise en forme de ce volume.

Préface¹

Il nous manque encore une histoire du vandalisme.

LOUIS GILLET.

Si surprenante que soit cette constatation, l'histoire du vandalisme, en France et à l'étranger, reste encore, à l'heure actuelle, un sujet vierge. Alors que prolifère sur des sujets rebattus, depuis longtemps épuisés, une abondante littérature où foisonnent d'inutiles redites, il en est d'autres, d'un intérêt au moins égal, qu'on pourrait croire tabous, et auxquels personne ne touche.

C'est précisément le cas du vandalisme qui a sévi à toutes les époques, non seulement depuis les grandes invasions du ^v^e siècle, mais depuis les origines de l'humanité et ne s'éteindra sans doute qu'avec elle : tant l'instinct de destruction est ancré dans le cœur de l'homme. Comme le dit avec une concision lapidaire l'adage latin : « Tempus edax, hominum edacior : le Temps mord les monuments, mais leurs pires ennemis sont les hommes. »

La bibliographie générale du vandalisme en France (et il en va de même à l'étranger) se réduit à quelques esquisses sommaires et à des projets velléitaires, non suivis d'effet.

En dépouillant la collection du Bulletin monumental², on y découvre, à la date de 1839, l'annonce d'un archéologue amateur nommé Rey, membre de la Société des antiquaires de France, qui trace à grands traits le plan d'un ouvrage en préparation intitulé : Histoire du vandalisme en France depuis le ^{xvi}^e siècle et sollicite la coopération de la Conservation des monuments. Cet appel semble être resté sans écho. En tout cas, on n'entendit plus parler de ce projet ni de son auteur, vite découragé.

Vaut-il la peine de mentionner l'opuscule publié en 1916 par le chanoine Ulysse Chevalier sous le titre de : Les Ruines au cours des siècles ? Ce n'est pas l'avis du bénédictin dom Henri Leclercq qui avait,

1. Cette préface est celle de l'édition de 1958.

2. Bull. mon., 1839, p. 223-227.

il est vrai, la dent dure pour ses confrères ecclésiastiques, surtout lorsqu'ils avaient réussi à se glisser à l'Institut. Dans son Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie¹, l'irascible censeur qualifie ce livre de « décevant et superficiel » et il l'exécute en ces termes peu flatteurs : « Publication bâclée, au titre fallacieux, susceptible de détourner un travailleur d'une entreprise de nature à donner une vigoureuse impulsion aux études archéologiques. » On ne saurait, après lecture, que lui donner raison.

L'« Esquisse d'une histoire du vandalisme en France », publiée en 1937 dans le *Mercur* de France par Léon et Frédéric Saisset, est d'un niveau très supérieur : mais ce n'est qu'une esquisse. « Il semble », observent les auteurs, étonnés de n'avoir pas été précédés dans leur enquête et de ne découvrir sur leur piste aucune trace de pas, « que, sa fureur passée, l'humanité en ait honte et veuille laisser tomber le silence et l'oubli sur les ruines qu'elle a faites. » N'est-il pas au contraire salutaire de dénombrer ces ravages si l'on veut en prévenir le retour ?

C'est dans cet esprit qu'ayant été invité en 1948 par l'Académie des beaux-arts à prendre la parole en son nom à la séance plénière des cinq classes de l'Institut, j'avais choisi pour thème le Vandalisme en France et ses ravages. Désigné derechef en 1952 pour prononcer le discours d'usage à la séance annuelle des cinq Académies, je choisis pour thème une variété de vandalisme pour laquelle je proposai la dénomination de Vandalisme pudibond. Mais les vingt minutes octroyées à chaque orateur ne permettaient que d'effleurer de pareils sujets².

En dehors de ces brèves études d'ensemble, il n'existe à ma connaissance que des travaux de détail, à objectif limité, consacrés à une période, une province, une ville, un monument. L'extrême dispersion de ces publications les rend difficiles à consulter et presque inutilisables pour les historiens de l'art français.

À quoi tient donc l'absence d'un ouvrage de base sur cette question, alors que les meilleurs érudits s'accordent pour en proclamer l'utilité ?

Émile Mâle écrivait déjà en 1898 dans sa thèse mémorable sur l'Art religieux du XIII^e siècle en France : « Il y aurait à faire une intéressante statistique des grandes œuvres du Moyen Âge qui ont été détruites en 1562 par les guerres de Religion, au XVIII^e siècle par les chapitres, en 1793 par la Révolution et au commencement du XIX^e siècle par la bande noire. »

Louis Gillet constatait à son tour, vingt-cinq ans plus tard, dans son *Histoire des arts* : « Il nous manque encore une bonne histoire du vandalisme³. »

1. *Art. sub voce*, « Ruines », 1950.

2. Ces deux discours, publiés par l'Institut, ont été reproduits les 15 novembre 1948 et 1952 dans la *Revue des Deux Mondes*.

3. Tome XI de l'*Histoire de la nation française*, dirigée par Gabriel Hanotaux, Paris, 1922, p. 454.

Pourquoi n'ont-ils pas trouvé d'écho ? Nous avons laissé deviner la première cause de cette persistante et déplorable lacune.

L'histoire du vandalisme est un sujet difficile, faute de travaux préparatoires et de synthèses partielles qui faciliteraient la tâche du metteur en œuvre. Pour réaliser une synthèse générale, il faudrait pouvoir assembler des blocs préalablement dégrossis¹. Un architecte ne construit pas un édifice avec de la poussière.

C'est en outre un sujet affligeant parce qu'il est certes beaucoup plus agréable d'étudier la création d'une œuvre de beauté que son anéantissement. Innombrables sont les églises de France démolies au cours de la guerre de Cent Ans, des guerres de Religion, de la Révolution. Combien de châteaux féodaux ont été rasés ou démantelés et ne dressent plus, sur les monticules ou les mottes artificielles qui dominaient le plat pays, que des pans de murs informes ! On ne peut sans tristesse psalmodier la litanie funèbre de ces destructions dont la plupart sont sans excuse. Mieux vaut entendre un panégyrique qu'une oraison funèbre, un *Te Deum* qu'un *De profundis*, un carillon qu'un glas. « Mieux est de ris que de larmes écrire. »

Enfin — et nous touchons peut-être ici à la raison principale de l'absence jusqu'à ce jour d'une histoire du vandalisme en France —, ce sujet difficile et attristant est aussi un sujet dangereux.

Comme les responsabilités du vandalisme sont très partagées, on risque, en rappelant ces crimes de lèse-beauté, de mécontenter tout le monde. Si les Vandales ne sont plus là pour protester contre la réputation qu'on leur a faite, les catholiques comme les protestants, les royalistes comme les jacobins, sans compter certains urbanistes ou architectes restaurateurs qui ne se sentent pas la conscience très nette seraient tout prêts à se coaliser contre le trouble-fête assez imprudent pour ranimer des tisons éteints et ressusciter des souvenirs gênants.

Certes, les Français défanatisés d'aujourd'hui sont unanimes pour condamner, dans leur for intérieur, les excès iconoclastes de la Réforme protestante et de la Terreur jacobine. Mais les descendants des huguenots n'aiment guère qu'on vienne leur rappeler le vandalisme effréné de leurs ancêtres. Les hommes d'extrême gauche préféreraient qu'on jetât le manteau de Noé sur le vandalisme révolutionnaire et les incendies de la Commune.

Si impartial qu'il soit ou s'efforce d'être, chaque historien du vandalisme doit donc s'attendre à l'hostilité, plus ou moins déclarée, de tous les « partisans ». Il peut être assuré d'avance de désobliger les protestants en relatant les dévastations commises par leurs aïeux, de contrister le clergé catholique en déplorant le vandalisme embellisseur.

1. Signalons à titre d'exemple la très utile collection des 37 volumes publiés de 1876 à 1913 par les *Sociétés des beaux-arts des départements*. Les chercheurs y trouveront maints renseignements épars. Mais ce ne sont que des glanes et non des gerbes.

des chanoines du siècle des Lumières, de se faire traiter de réactionnaire par les fils de la Révolution en condamnant les excès des sans-culottes et des communards, de se faire mal voir des urbanistes sabreurs en prêtant l'oreille aux doléances des archéologues.

Pour toutes ces raisons, si nous avons cédé à des considérations d'agrément et de prudence, il eût été sans doute préférable d'écrire, plutôt qu'une Histoire du vandalisme, une Histoire du mécénat. Mais il nous a semblé que le premier de ces sujets, plus ardu et plus épineux, était aussi le plus nécessaire, le plus urgent, et qu'à ce titre il méritait la priorité.

II

Quels que soient les risques auxquels s'expose quiconque s'attaque au vandalisme, il faut en effet avoir le courage de les affronter. Ce sujet ingrat garde du moins un avantage que nul ne lui contestera : il n'est pas de ceux qui se démodent. Au *xx^e* siècle, comme au temps des grandes invasions, il reste toujours d'actualité. C'est le type de ce qu'on appelle en anglais an evergreen topic : un sujet toujours vert.

En outre deux raisons, aussi impératives l'une que l'autre, nous ont déterminé à tenter l'aventure ; la première est d'ordre scientifique, la seconde d'ordre éducatif.

Du point de vue scientifique, il est évident que l'histoire du vandalisme peut apporter une contribution essentielle à l'histoire de l'art français dont elle est le complément indispensable. Le patrimoine artistique d'une nation se compose en effet non seulement des monuments épargnés par le temps et les hommes, mais de la multitude des monuments détruits qu'il est souvent possible de reconstituer par la pensée grâce à des documents graphiques : peintures, dessins, ou gravures anciennes. L'historien doit tenir compte non seulement de ce qui est, mais de ce qui fut.

De même que, selon le mot d'Auguste Comte, l'humanité se compose de plus de morts que de vivants, les monuments disparus l'emportent sur les monuments survivants, par leur nombre et aussi, bien souvent, par leur qualité. Car il serait puéril de croire que ce sont toujours, comme dans la sélection naturelle, les meilleurs qui ont survécu. Bien au contraire, les vandales se sont attaqués de préférence aux édifices les plus somptueux, qui leur promettaient le plus riche butin, à moins qu'ils n'aient détruit au hasard, sans égard à leur valeur historique ou artistique, des œuvres du génie humain qu'il aurait fallu à tout prix préserver.

Croît-on par exemple que l'abbaye de Cluny, les grands monastères cisterciens de Cîteaux et de Clairvaux, les cloîtres romans de Toulouse,

la cathédrale de Cambrai comptent pour moins dans l'histoire de notre art médiéval que d'autres monuments plus favorisés par un destin aveugle, qui ont échappé par miracle aux ravages des guerres de Religion, de la Révolution et de la bande noire ? Comment écrire l'histoire de la sculpture funéraire du Moyen Âge, qui a été effroyablement décimée, sans se reporter aux dessins du Recueil Gaignières qui nous permettent de les ressusciter ? Les jacobins ont envoyé à la fonte toutes les statues royales du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle. Faut-il pour cette raison les rayer de l'histoire de la sculpture française ? Ce serait pure folie de penser que les œuvres disparues sont de ce fait négligeables.

Parlant des statues royales détruites en 1793, André Michel écrivait en 1922 dans le tome VI de son Histoire de l'art (p. 797) : « Il n'y a pas lieu d'insister sur ces œuvres dont aucune n'a survécu à la Révolution. » Nous pensons aujourd'hui exactement le contraire.

Les morts deviennent invisibles sans pour cela être des absents. Il en va de même des monuments disparus. Les ruines vivent non seulement comme des spectres, mais comme des êtres de chair et de sang, même lorsque leur trace n'est plus apparente. Brisées, les pierres restent vivantes lorsque le génie d'un artiste a su les animer. Ce sont des anneaux d'une chaîne indissoluble, et, s'ils sont rompus, nous devons, pour comprendre l'évolution de l'art, les restituer par la pensée.

Naguère encore on croyait pouvoir écrire une histoire valable de l'art français sans tenir compte de sa prodigieuse expansion à l'étranger, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Je me suis efforcé de remédier à cette carence en consacrant plusieurs ouvrages au Rayonnement de l'art français hors de France¹ et en prêchant la nécessité de lui restituer une multitude d'œuvres, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre, et qui, pour avoir été exécutées au-delà de frontières politiques changeantes et arbitraires, n'en font pas moins partie intégrante de notre art national.

Une seconde lacune, non moins grave, restait à combler, et c'est là l'objet principal du présent ouvrage qui pourrait arborer comme sous-titre : Complément aux histoires de l'art français. Il s'agit de réintégrer, d'incorporer dans sa trame, dans sa substance les monuments disparus sans lesquels toute histoire de notre art est irrémédiablement condamnée à rester incomplète, tronquée et par conséquent fautive.

C'est seulement à cette double condition que l'art français, amputé par l'ignorance et le vandalisme reprendra sa vraie figure et qu'on

¹ 1. Histoire de l'expansion de l'art français, 4 vol., Paris, 1924-1933. L'Europe française au siècle des Lumières, Albin Michel, 1938, nouv. éd. 1971 (coll. « L'Évolution de l'humanité », n° 31). L'Art français sur le Rhin au *xviii^e* siècle, 1922. L'Art français aux États-Unis, 1926. Les Sculpteurs français en Italie, 1945. Le Rayonnement de Paris au *xix^e* siècle, 1946.

pourra enfin le juger en connaissance de cause dans la continuité de son évolution en même temps que dans sa puissance d'expansion qui sont l'une et l'autre sans égales¹.

Indépendamment de son intérêt scientifique, l'histoire du vandalisme a une portée éducative qui est loin d'être négligeable. Elle enseigne le respect du passé qui est pour chaque nation un titre de noblesse.

En dénonçant tous les crimes de lèse-beauté, qui sont aussi des crimes de lèse-patrie, elle réussira peut-être à inspirer aux générations nouvelles l'horreur et le dégoût du fanatisme iconoclaste qui, sous quelque masque qu'il se dissimule, reste une des formes les plus odieuses de la sauvagerie.

Nous n'avons pas la naïveté de penser qu'une histoire du vandalisme tuera le vandalisme. Il faudrait la massue d'Hercule pour occire cette hydre aux têtes toujours renaissantes. Mais le tableau des destructions stupides qui ont irrémédiablement décimé au cours des siècles notre patrimoine artistique peut inspirer quelque honte à ceux qui seraient tentés de les continuer. En tout cas, le dénombrement de ces ravages est sans doute un des meilleurs moyens dont nous disposons pour y mettre à l'avenir, sinon un terme, au moins un frein.

III

Il nous reste à indiquer brièvement dans quel esprit nous avons conçu cette enquête et les limites que nous nous sommes assignées.

La plupart des écrivains qui ont abordé ou simplement effleuré l'histoire du vandalisme se sont comportés en « partisans », chargeant leurs adversaires politiques pour innocenter leurs clients. L'histoire ainsi comprise dégénère en querelle d'avocats.

On ne trouvera pas ici un réquisitoire contre telle ou telle catégorie de vandales, encore moins un plaidoyer d'avocat du diable, mais simplement un bilan, aussi objectif que possible, des pertes infligées, au cours des âges, par la fureur ou la sottise des hommes, au patrimoine que nous avaient légué nos ancêtres.

N'imitons pas le démon des Jugements derniers de nos cathédrales, qui s'ingénie astucieusement à fausser à la dérobée la balance de l'archange peseur d'âmes.

¹ J'ai le plaisir à constater mon accord total sur ce point avec mon successeur dans la chaire d'histoire de l'art du Moyen Âge à la Sorbonne, Élie Lambert, lequel écrivait en 1946 dans la *Revue des arts anciens et modernes*, sous le titre de « Monuments disparus et documents d'archives », les lignes suivantes qui apportent de l'eau à mon moulin : « La connaissance des monuments disparus (que les documents graphiques nous permettent dans une certaine mesure de reconstituer) est indispensable à l'histoire de l'art. En ne tenant compte que des œuvres encore existantes, on s'expose à la fausser gravement. »

En déplorant les ravages des guerres de Religion, les malencontreux embellissements des chanoines du XVIII^e siècle, la frénésie égalitaire des sans-culottes, je n'ai entendu ni nier ni même mettre en doute la noblesse morale de certains chefs de la Réforme, l'excellence des intentions du clergé catholique, l'élan généreux de la Révolution de 1789 compromis par les utopies des idéologues et les saturnales sanglantes d'une populace déchaînée.

C'est contre le fanatisme iconoclaste, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, que j'ai pris position, en laissant parler les faits et les textes, sans dénaturer les uns ni solliciter les autres.

Mais un historien est quelque chose de plus qu'un greffier. Il ne se borne pas à enregistrer des faits : il a le droit et le devoir de les juger. Il peut être impartial sans rester impassible.

Peut-être nous fera-t-on grief d'avoir limité cette étude à un seul pays.

Certes, si les destructions ont été particulièrement désastreuses en France, qui a subi les assauts successifs des invasions barbares, de la guerre de Cent Ans, des guerres de Religion, de quatre révolutions en 1789, 1830, 1848 et 1871, et enfin de deux guerres mondiales, elle n'en a pas le triste monopole.

La crise iconoclaste n'a pas épargné Byzance ; la Réforme a accumulé les ruines dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne. Au XIX^e et au XX^e siècle, l'art espagnol a payé un lourd tribut aux guerres civiles. Seule l'Italie est restée relativement indemne.

Mais l'histoire du vandalisme européen exigerait plusieurs volumes et de très longues recherches. C'est pourquoi nous avons borné notre enquête à la France où la matière n'est déjà que trop abondante.

Souhaitons que ce répertoire des monuments détruits par le vandalisme s'étende progressivement à d'autres pays : Espagne, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, victimes, à des degrés divers, des mêmes dévastations¹. Nous aurions alors, pour la première fois, les éléments d'une Histoire générale de l'art européen vraiment digne de ce nom.

¹ Sur les ravages du vandalisme en Angleterre, on pourra consulter l'ouvrage de MARTIN S. BRIGGS : *Goths and Vandals. A Study of the Destruction, Neglect and Preservation of Historical Buildings in England*, Londres, 1952. Plusieurs ouvrages ont été publiés aux États-Unis sur les dévastations de la Seconde Guerre mondiale dans différents pays d'Europe.

Liste des abréviations

- Arch. de l'art français : Archives de l'art français
 Bull. arch. : Bulletin d'architecture
 Bull. Metrop. Museum : Bulletin of Metropolitan Museum
 Bull. mon. : Bulletin monumental
 Bull. Soc. antiq. de l'Ouest : Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest
 Bull. Soc. arch. : Bulletin de la Société d'architecture
 Bull. Soc. des amis de la cathédrale de Strasbourg : Bulletin de la Société des amis de la cathédrale de Strasbourg
 Bull. Soc. des sciences hist. de l'Yonne : Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne
 Bull. Soc. hist. de l'art français : Bulletin de la société de l'histoire de l'art français
 Bull. Soc. hist. mod. : Bulletin de la Société d'histoire moderne
 Bull. Soc. hist. Paris : Bulletin de la Société d'histoire de Paris
 Mém. de la Soc. archéol. de la Charente : Mémoires de la Société archéologique de la Charente
 Nouv. Arch. de l'art français : Nouvelles Archives de l'art français
 Pet. Mon. : Petites Monographies des grands édifices de la France
 Rev. arch. : Revue d'architecture
 Rev. art anc. et mod. : Revue d'art ancien et moderne
 Rev. arts décor. : Revue des arts décoratifs
 Rev. égyptol. : Revue d'égyptologie
 Rev. hist. : Revue historique

INTRODUCTION

I. L'origine du terme de vandalisme forgé par l'abbé Grégoire en 1794.

II. Psychologie des vandales. *Mobiles, inavoués : appétit de destruction, cupidité, intolérance, idolâtrie inconsciente, bêtise. — Motifs avouables : défense de la religion, de la morale, du bon goût.*

III. Classification des variétés du vandalisme. *Destructeur ou restaurateur, religieux ou antireligieux, sentimental ou utilitaire, amical ou malveillant, il est toujours malfaisant.*

I. L'ORIGINE DU TERME DE VANDALISME

Le stigmate de VANDALISME, appliqué à la destruction ou à la mutilation barbare des œuvres d'art créées au cours des siècles par le génie humain, est un néologisme relativement récent, puisqu'il ne date que de 1794. Il a été inventé par l'abbé Grégoire, député du clergé lorrain aux États généraux, puis évêque constitutionnel de Blois¹, qui l'employa pour la première fois dans un rapport présenté à la Convention le 14 fructidor an III (31 août 1794). À propos de la protection des inscriptions romaines de la Gaule, il s'exprimait ainsi : « On ne peut inspirer aux citoyens trop d'honneur pour ce *vandalisme* qui ne connaît que la destruction². »

¹ 1. Sa physionomie nous est connue grâce à une étude de David, léguée par le peintre Gigoux au musée de Besançon; à un portrait peint de Carnavalet et à un buste du musée d'Angers sculpté en 1828 par David d'Angers.

² 2. Sur ce néologisme révolutionnaire, cf. MAX FREY, *Les Transformations du vocabulaire français à l'époque de la Révolution*, p. 265, Paris, 1925 et FERDINAND BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t. IX, *La Révolution et l'Empire*, Paris, 1937. Voir aussi l'article d'ALFRED FIERRO, « L'abbé G. et la sauvegarde des monuments du passé », dans *Patrimoine parisien, 1789-1799 : Destruction, création, mutation*, Paris, 1989, p. 132-137 [G.-M. L.].

Dans ses *Mémoires*¹, qui ne furent publiés qu'après sa mort en 1837, Grégoire revendique la paternité de ce vocable qui, entre-temps, était devenu usuel non seulement en français, mais dans toutes les langues de l'Europe. Il ajoute même, avec la candeur proverbiale des « idéologues », comme s'il suffisait de flétrir un vice pour l'extirper : « *Je créai le mot pour tuer la chose.* »

En fait, la chose, aussi vieille que la guerre dans les annales de l'humanité, existait longtemps avant le mot qui la désigne, et nous savons trop bien que, plus d'un siècle et demi après la Révolution de 1789, le mal n'a rien perdu de sa virulence.

Il est vrai qu'un autre conventionnel, plus célèbre que Grégoire, Lakanal, fondateur de l'École normale supérieure, s'est vu attribuer lui aussi le mérite d'avoir forgé et lancé dans la circulation ce mot nouveau, appelé à une si brillante fortune. Dans le rapport qu'il présenta à la Convention le 6 juin 1793, donc plus d'un an avant celui de Grégoire, il aurait écrit cette phrase : « Les monuments des beaux-arts, qui embellissent un grand nombre de bâtiments nationaux, reçoivent tous les jours les *outrages du vandalisme.* »

Quelques historiens, notamment Eugène Despois, dans un livre au titre fallacieux sur le *Vandalisme révolutionnaire*, qui n'est en réalité qu'une apologie camouflée du « mécénat » des jacobins, se sont laissés induire en erreur par ce texte sans s'apercevoir qu'ils étaient dupes d'une supercherie. Rendons à César ce qui est à César et à l'abbé Grégoire ce qui lui appartient. Il suffit de se reporter au compte rendu officiel du *Moniteur*, en date du 7 juin 1793, pour constater que la phrase attribuée à Lakanal a été truquée. On y lit en toutes lettres, non « les *outrages du vandalisme* », mais « les *outrages de l'aristocratie* ». Le terme de « *vandalisme* », substitué après coup au texte authentique du procès-verbal dans l'*Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal*, publié en 1838, n'est qu'une interpolation tardive et frauduleuse. La prétendue priorité de Lakanal est une usurpation².

Notons en passant que les néologistes de l'époque révolutionnaire avaient tiré du mot « Vandale » deux autres dérivés : le substantif « *vandaliste* » et le verbe « *vandaliser* », qui, moins viables, sont mort-nés avant d'avoir été enregistrés par les dictionnaires. Les mots ont leur destin sans qu'on puisse souvent en donner une raison valable. Il en est de malchanceux qui, à peine lancés, crèvent comme des bulles de savon.

Nous ne rappelons donc que pour mémoire l'apparition éphémère de ces néologismes avortés. Une gouache de Pierre-Étienne Le Sueur, exposée au musée Carnavalet, représente un « *Vandaliste, destructeur des productions des arts* », accoudé sur une statue antique mutilée à coups de

1. Tome I, p. 345.

2. Cette rectification a été faite sans contestation possible par James Guillaume dans une étude intitulée « Grégoire et le vandalisme », publiée en 1901 dans *La Révolution française*.

maillet. Dans les papiers d'Alexandre Lenoir, fondateur du *Musée des monuments français*, qui rassembla dans le couvent des Augustins les épaves de la tempête révolutionnaire, il est question d'un petit modèle de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, « *vandalisé* » à coups de briques par les sans-culottes. Ni « *vandaliste* », ni « *vandaliser* » n'ont survécu.

On peut se demander si la création du terme de *vandalisme* était bien nécessaire et pourquoi l'abbé Grégoire a choisi les Vandales parmi tant de Barbares germaniques ou asiatiques, dont la réputation n'était pas meilleure, pour en faire les parrains et les représentants par excellence de ce genre de sauvagerie.

Les Grecs ou plutôt les Byzantins avaient forgé le mot d'« *iconoclaste* », c'est-à-dire briseur d'images, pour qualifier l'empereur Léon III l'Isaurien qui interdit au VIII^e siècle l'« *iconolâtrie* » ou adoration des images, et qui, n'étant pas obéi par les moines et le clergé, fit détruire une multitude d'œuvres d'art représentant le Christ, la Vierge ou les saints.

Lorsque la Réforme éclata au XVI^e siècle en Occident et s'en prit, elle aussi, au culte des images condamné comme une forme d'idolâtrie, les Allemands employèrent le synonyme de *Bilderstürmer*, traduction littérale d'iconoclaste, pour désigner les luthériens.

En France, le mot « *iconoclastes* », que la Pléiade avait essayé sans succès de franciser, en le traduisant par « *brisimages* », n'apparaît qu'au début du XVII^e siècle, à la fin du règne d'Henri IV et des guerres de Religion pour caractériser la fureur dévastatrice des huguenots et il est employé dans ce sens par Bossuet dans son *Histoire universelle*.

Ce mot aurait pu suffire à la rigueur, mais il avait le triple inconvénient d'être trop long, d'être composé de deux mots grecs intelligibles seulement pour les humanistes et par conséquent étrangers au langage populaire et, enfin, de ne pouvoir s'appliquer, à proprement parler, qu'à des ouvrages de peinture ou de sculpture représentant des figures humaines et non à la destruction des édifices. C'est pourquoi le terme de *vandalisme*, applicable à toutes les œuvres d'art et même aux sites naturels, plus facilement intelligible et plus bref, a prévalu dans toutes les langues.

Pourquoi l'abbé Grégoire a-t-il choisi les Vandales de préférence aux Philistins ou aux Béotiens, aux Goths et aux Huns pour les clouer au pilori ?

Les Philistins² n'étaient des barbares qu'aux yeux de leurs ennemis, les Israélites, et les Béotiens ne passaient pour des lourdauds que par rapport aux Athéniens.

La réputation de sauvagerie des hordes germaniques était, par contre,

1. CLAUDE DE SAINTES, *Discours sur le saccagement des églises catholiques par les calvinistes*, Paris, 1562.

2. On sait qu'en Allemagne les étudiants ont emprunté ce terme à la Bible pour afficher leur mépris du bourgeois.

bien établie dans toute l'Europe occidentale, victime des grandes invasions. Les Romains gardaient le souvenir de la *Vandalica rabies*, un des premiers accès de *furor teutonicus*, dont Rome avait été victime en 445. Débarqués à l'embouchure du Tibre, les Vandales, conduits par leur roi Genséric, avaient, pendant quinze jours, saccagé la Ville éternelle. La toiture en bronze doré du temple de Jupiter avait été arrachée. Les dépouilles du temple de Jérusalem, ramenées par l'empereur Titus comme trophées de victoire, l'Arche sainte, le chandelier à sept branches, et quantité d'autres trésors, furent entassés sur un navire de déménagement, sans doute trop lourdement chargé, qui sombra en pleine mer.

Vandale était déjà au siècle des Lumières synonyme de barbare : dans son opuscule sur *Les Embellissements de Paris* (1739), Voltaire parle des « bâtiments de Goths et de Vandales », qui masquent et déshonorent la colonnade du Louvre.

On s'explique donc très bien que Grégoire se soit arrêté à ce terme. On peut même dire qu'il n'avait pas le choix. Les Huns semblent avoir été encore plus féroces que les Vandales¹, mais *hunnisme* manquait d'euphonie. Quant au terme de *gothisme* ou *gothicisme*, il avait déjà été appliqué par les humanistes italiens de la Renaissance à l'art, méprisable à leurs yeux, du Moyen Âge. Les Goths de l'Est et de l'Ouest, Ostrogoths et Visigoths, étant mis au ban de la civilisation, avaient déjà leur compte. Cependant le président de Brosses parle encore en 1740, dans son *Voyage en Italie*, d'un « Visigoth de sacristain ».

Le comte Léon de Laborde s'apitoie en souriant sur le sort de ces infortunés Vandales, « boucs émissaires, chargés de tous les péchés d'Israël ». Chaque époque, écrit-il spirituellement², « ayant des méfaits de vandalisme à reprocher à sa devancière et ne se sentant pas elle-même la conscience bien nette, on est tombé d'accord qu'on rejetterait le tout sur les Vandales qui ne réclameront pas³ ».

Le même Léon de Laborde a donné du vandalisme une définition que Littré a reprise dans son *Dictionnaire* : « On appelle ainsi tout procédé destructeur qui anéantit tout ce qui commandait le respect par son âge, ses souvenirs et sa beauté. C'est la profanation du culte des souvenirs. »

Cette définition reste valable bien que le sens primitif se soit élargi. On entend aujourd'hui par le terme infamant de « vandalisme » non

1. Dans son admirable cycle de peintures de la bibliothèque du Palais-Bourbon, Delacroix symbolise, dans les deux hémicycles de la galerie, la civilisation par *Orphée* et la barbarie par *Attila* galopant sur un cheval d'Apocalypse.

2. *Glossaire français du Moyen Âge*, Paris, 1872, p. 533.

3. Si les Vandales n'ont pas réclamé — et pour cause —, certains écrivains teutomanes élevèrent des protestations contre l'emploi d'un mot qu'ils considéraient comme injurieux pour la famille des peuples germaniques. Au XVIII^e siècle, il semble que cette appellation n'avait pas un sens aussi infamant qu'aujourd'hui puisqu'une gravure dédiée à Gustave III de Suède le qualifie de *roi des Goths et des Vandales*.

seulement la destruction de monuments, ayant un caractère artistique ou auxquels s'attachent des souvenirs historiques qui les ennoblissent, mais l'altération de leur ambiance (vandalisme publicitaire), leur déplacement (elginisme), leur restauration excessive (vandalisme restaurateur). En outre, la destruction des sites naturels est considérée comme un acte de vandalisme au même titre que la destruction des monuments faits de main d'hommes.

En somme, tout attentat, quel qu'il soit, contre une œuvre de beauté qui est, selon le poète romantique anglais John Keats : « *a joy for ever* — une source de joie éternelle », mérite l'excommunication prononcée par l'abbé Grégoire contre ce qu'il a flétri le premier du nom de vandalisme.

II. PSYCHOLOGIE DES VANDALES

La psychologie du vandalisme est très complexe : car elle obéit à des mobiles extrêmement divers, les uns avouables, les autres inavouables, les uns conscients, les autres inconscients qui s'entrecroisent souvent d'une façon presque inextricable et qu'on a peine à démêler.

Les mobiles inavoués

Les mobiles à demi conscients sont sans doute les plus fréquents. Nous ne retiendrons que les principaux : l'instinct bestial de destruction, la cupidité, l'envie, l'intolérance ou tout simplement la bêtise.

L'INSTINCT BRUTAL DE DESTRUCTION

Il y a eu — et il y aura toujours — dans l'espèce humaine des brutes qui éprouvent le besoin de détruire ce que des artistes ont créé avec amour, et cela même sans en tirer profit, pour le simple plaisir de nuire : c'est ce que les Allemands appellent *Schadenfreude*. Le bombardement de la cathédrale de Reims, celui du donjon de Coucy que ne justifiait aucune nécessité militaire au cours de la Première Guerre mondiale, en sont des exemples récents. On alléguera, pour expliquer sinon pour excuser des actes de vandalisme que les armées allemandes n'ont pas été d'ailleurs les seules à commettre, la psychose de guerre, l'esprit de haine ou de vengeance qu'engendre fatalement l'acharnement des combats. Mais on ne serait pas embarrassé pour citer maints exemples de vandalisme à froid qui n'ont rien de commun avec des accès de fièvre collective.

En réalité, si, pour les âmes nobles, les œuvres d'art sont une source toujours jaillissante de joie et d'exaltation spirituelle, il semble qu'elles

soient pour les barbares « une épine dans l'œil ». La beauté les offense et les humilie. Les êtres inférieurs, et qui ont conscience de leur infériorité, haïssent instinctivement tout ce qui les dépasse. C'est cette hargne niveleuse qui animait sous la Révolution les sans-culottes lorsqu'ils demandaient la destruction des clochers de Chartres ou de la flèche de Strasbourg dont la hauteur était un défi au principe de l'égalité. Les sauvages éprouvent une satisfaction secrète et incoercible à détruire, à mutiler ou à salir ce qui fait la parure et le charme de la vie. Le vandalisme est pour eux une revanche, la revanche de Caliban.

LE VANDALISME CUPIDE

La cupidité est aussi la cause d'innombrables actes de vandalisme. Combien d'œuvres d'art, d'une valeur inestimable, ont été victimes, dans les périodes de troubles, de l'avidité aveugle de pillards, qui, pour un gain dérisoire, n'hésitaient pas à les monnayer, sans comprendre que très souvent « *materiam superat opus* ». Sous la Révolution, les sans-culottes envoient systématiquement à la fonte les trésors des églises et des monastères, dépècent sauvagement les tapisseries pour en extraire les fils d'or et d'argent, arrachent les plombs des vitraux pour en faire des balles. Mesures patriotiques et de salut public, prétendent leurs apologistes, destinées à financer la défense nationale. Ce n'était point toujours le cas. Lorsqu'ils renversaient les statues royales, ils ne songeaient pas seulement à les transformer en canons, mais en gros sous : ils les croyaient en bronze massif et s'aperçurent plus d'une fois, tout penauds, qu'elles étaient creuses.

Lorsqu'il s'agit d'objets en métaux précieux, détournés clandestinement des cachettes, des tombes ou encore dérobés dans des trésors d'églises, la crainte d'être dénoncés incite les voleurs et les receleurs à dépecer leur butin, à marteler des pièces d'orfèvrerie, à les débiter en morceaux pour les rendre méconnaissables et échapper ainsi aux poursuites.

On pourrait citer de nombreux exemples de ce vandalisme inspiré à la fois par la peur et la cupidité qui a causé la perte de tant de monuments précieux pour l'archéologie. Les anecdotes de détrousseurs de tombes, de paysans qui d'un coup de pioche mettent au jour un trésor caché, de terrassiers qui, sur un terrain de fouilles, profitent de l'absence de surveillance pour s'approprier des objets précieux, ont maintes fois alimenté la chronique des journaux.

Les mésaventures du fameux trésor de Pétrossa, en Roumanie, découvert en 1837 dans un village au pied des Carpates, sont particulièrement typiques à cet égard. Les paysans qui avaient mis la main sur des pièces d'orfèvrerie, qu'ils prenaient naïvement pour du cuivre, s'empressèrent de les fracasser à coups de hache pour les vendre au poids du métal. Une partie seulement échappa au massacre et fut

recueillie par le musée de Bucarest. Mais la vitrine où était exposé le trésor fut, pour comble de malheur, cambriolée en 1875 par un séminariste acrobate qui descendit nuitamment par un trou creusé dans le plafond et ne trouva rien de mieux, pour tirer discrètement parti de son larcin, que d'imiter les paysans valaques en broyant les objets compromettants qui risquaient de le trahir¹.

LE VANDALISME ENVIEUX

L'envie peut être, aussi bien que la cupidité, le mobile d'actes de vandalisme.

De tout temps, les souverains ont essayé d'effacer la trace de leurs prédécesseurs, soit en détruisant leurs effigies, soit en martelant les inscriptions dédicatoires gravées en leur honneur, afin de pouvoir s'attribuer, aux yeux de la postérité, leurs mérites et leur gloire. Cette façon de détrousser les morts n'est guère plus honorable que le vandalisme cupide des pillards de tombes.

Les pharaons égyptiens², les monarques assyriens se sont plus d'une fois rendus coupables de ces méfaits. L'Antiquité grecque et romaine fournirait aussi de nombreux exemples de ce qu'on appelle en latin *damnatio memoriae* : c'est-à-dire l'abolition préméditée du souvenir d'un mort. La colonne Trajane ne sert-elle pas, depuis 1588, de piédestal à saint Pierre ?

Cette usurpation de titres, qui est une forme de vol, peut s'exercer non pour un profit personnel, mais au bénéfice d'une dynastie. C'est ainsi que, sous la Restauration, Louis XVIII et Charles X qui n'avaient ni l'un ni l'autre remporté la moindre victoire militaire, s'efforcèrent de dériver sur le duc d'Angoulême l'appétit de gloire des Français en consacrant à un modeste fait d'armes : la prise du Trocadéro, les arcs de triomphe napoléoniens du Carrousel et de l'Étoile.

LE VANDALISME INTOLÉRANT

Le fanatisme religieux et révolutionnaire, dont le commun dénominateur est l'intolérance, n'a pas commis moins de ravages que la convoitise et l'envie.

Le mot même de fanatisme, dérivé du latin *fanum* qui signifie temple, décèle l'origine religieuse de ces excès d'une foi exaltée jusqu'à la frénésie, qui se croit seule en possession de la vérité.

1. La fatalité devait encore poursuivre ce qui restait du trésor de Pétrossa. La Roumanie ayant été envahie en 1917 par les armées allemandes, le gouvernement eut la malencontreuse idée de confier ce trésor aux Soviets de Moscou qui le confiscèrent et refusèrent longtemps de le rendre à ses légitimes propriétaires. Cf. A. ODONESCO, *Le Trésor de Pétrossa*, 1896.

2. JEAN YOYOTTE, « Le martelage des noms royaux éthiopiens par le roi saïte Psammétique II », dans *Rev. égyptol.*, t. VIII, 1951.

La plupart des religions : le judaïsme et l'islamisme par exemple, prêchent le fanatisme. Même celles qui enseignent le respect de la vie et l'amour du prochain, comme le christianisme, soupçonnent la tolérance de tiédeur et la rangeraient plutôt parmi les vices que parmi les vertus.

De fait, la tolérance n'a jamais figuré dans la liste des vertus cardinales ou théologiques, prônées par les Églises chrétiennes catholiques ou réformées. Il est assez typique que même les artistes humanistes de la Renaissance n'ont point eu l'idée d'introduire la tolérance dans le cycle des vertus, lorsque pour des raisons de symétrie exigeant des chiffres pairs, ils portent leur nombre de sept à huit. La huitième vertu est tantôt l'humilité (porte en bronze d'Andrea Pisano au baptistère de Florence), tantôt l'obéissance (châsse de saint Pierre martyr à Saint-Eustorge de Milan), tantôt la virginité (tombeau des cardinaux d'Amboise dans le chœur de la cathédrale de Rouen), mais jamais la tolérance.

Or, l'intolérance et le vandalisme ont toujours fait bon ménage. Les premiers chrétiens croyaient faire œuvre pie et gagner le ciel en renversant les temples et les idoles du paganisme. Les iconoclastes byzantins et protestants s'en prennent plus tard aux images du Christ, de la Vierge et des saints.

Ce qu'on ne semble pas avoir assez remarqué, c'est que nous nous trouvons ici en présence d'une forme larvée de l'idolâtrie. Depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, innombrables sont les hommes qui, sans être des sorciers ni des exploités de la crédulité, ont cru que l'image d'une personne, morte ou vivante, enfermait une partie de son essence et qu'on pouvait l'atteindre à travers sa représentation : c'est l'origine des pratiques magiques d'envoûtement qui sont loin d'être l'apanage des sauvages. En crevant les yeux d'un portrait, en enfonçant une épingle dans le cœur d'une image de cire, en mutilant une statue, c'est le modèle qu'on croit blesser et dont on se venge par procuration. Encore de nos jours, les sauvages refusent de se laisser photographier parce qu'ils craignent qu'en prenant leur image, on ne s'empare de leur âme.

Les contemporains des guerres de Religion en avaient nettement conscience. Claude de Saintes écrit que les huguenots ne laissent pas une statue de saint « sans lui abattre la tête, comme à un saint *vif et sensible* ». Un autre chroniqueur remarque à propos du tombeau de Louis XI à Notre-Dame de Cléry qu'ils s'en prirent à son image « *comme s'ils l'avaient tenu vif entre leurs mains* ».

De même que les iconoclastes byzantins du VIII^e siècle, les iconoclastes protestants du XVI^e siècle n'étaient pas autre chose que des fétichistes inconscients. En détruisant impitoyablement les images miraculeuses de la Vierge ou des saints, ils se croyaient les défenseurs de la vraie religion contre l'idolâtrie des papistes. Mais n'étaient-ils pas eux-mêmes des idolâtres en attribuant à de simples images de pierre ou de bois une puissance imaginaire ? Se seraient-ils acharnés contre elles

s'ils n'y avaient vu que d'inertes simulacres ? Si paradoxal que cela paraisse à première vue, les briseurs d'images sont tout aussi idolâtres que leurs adorateurs.

On peut d'ailleurs en dire autant du vandalisme jacobin qui, pour être laïque, n'en est pas moins intolérant. Avec un aveuglement qui n'est que la survivance d'antiques superstitions, les sans-culottes qui renversent systématiquement les statues royales, qui martèlent les fleurs de lis et les armoiries, croient abolir ainsi l'Ancien Régime. Les communards, qui abattent en 1871 la colonne napoléonienne de la place Vendôme, croient blesser à mort le bonapartisme et le militarisme.

LE VANDALISME IMBÉCILE : LA GRAFFITOMANIE

La bêtise joue un rôle dominant dans l'éclosion d'une variété puérile, assez bénigne en apparence, mais particulièrement irritante de vandalisme, qui s'appelle la graffitomanie¹. « Il existe, écrivait avec colère André Hallays, qui fut un des défenseurs les plus ardents de nos monuments en péril, une race de vandales plus odieuse et plus bête que les révolutionnaires : ce sont les monomanes du graffito. » Innombrables en effet sont les niais, qui armés d'un bâton de craie ou d'un canif, aspirent à éterniser leur sottise en inscrivant leurs noms obscurs sur les portails des églises, les faces des gisants ou les glaces des palais nationaux.

Cette déplorable manie ne date pas d'hier. Les cendres du Vésuve ont conservé à Pompéi et à Herculaneum des graffiti de toute sorte : électoraux ou obscènes qui datent du I^{er} siècle de notre ère. Leur antiquité ne peut servir d'excuse aux graffitomanes modernes.

Que les couples d'amoureux s'appliquent à graver leurs initiales ou des cœurs percés de flèches sur l'écorce des arbres, passe encore. Mais cette menue monnaie du vandalisme n'est pas le monopole des enfants, des promeneurs sentimentaux et des touristes. Il y a le vandalisme publicitaire des colleurs d'affiches qui déshonorent par d'obsédantes réclames les sites et les monuments, la graffitomanie politique des barbouilleurs nocturnes de murs et de trottoirs : fascistes mussoliniens ou communistes staliniens qui souillent de leurs slogans indélébiles au goudron et au minium les façades des édifices publics. Une législation trop indulgente pour ce genre de dégradations encourage des abus qu'elle devrait sévèrement réprimer.

Ainsi tous les bas instincts qui sommeillent dans les profondeurs troubles du subconscient, mais qui n'attendent que l'occasion de remonter à la surface et de se déchaîner comme les « locustes » venimeuses de l'Apocalypse sortant du puits de l'abîme, tous les mauvais génies de la destruction, du pillage, du lucre, de l'envie, de la

¹ André Hallays l'appelle aussi la *graphomanie pariétale*. Mais la graffitomanie ne s'exerce pas seulement sur les murs.

superstition et de la vengeance se partagent à tour de rôle la responsabilité des ravages du vandalisme.

Les motifs avouables

Nous avons dit que le vandalisme invoquait parfois à sa décharge des motifs avouables : la défense de la religion, de la morale, du bon goût, de l'hygiène, que sais-je encore ? Il y a donc un vandalisme bien intentionné. Le malheur est qu'il est souvent aussi malfaisant que le vandalisme malveillant.

Le vandalisme bigot n'a pas été moins pernicieux que le vandalisme athée, et le vandalisme pudibond ne respecte pas plus les œuvres d'art que le vandalisme obscène.

LE VANDALISME RELIGIEUX

Le vandalisme religieux, qui a sévi en Orient comme en Occident, s'appuie sur des textes de la Bible extraits les uns de l'Ancien Testament, les autres des Évangiles¹.

L'Éternel prescrit dans l'Exode (xx, 4) : « Tu ne feras pas d'images taillées et tu ne te prosterner point devant elles » ; Moïse réitère cette interdiction dans le Deutéronome (iv, 14-19). Il rappelle que Jahvé ne s'est pas montré à lui sur la montagne en feu de l'Horeb, qu'il ne vit aucune figure, mais entendit seulement une voix. Le peuple élu ne doit donc faire aucune image taillée ou fondue, de son dieu pas plus que des animaux : quadrupèdes, reptiles, oiseaux ou poissons, de peur de retomber dans l'idolâtrie, comme les adorateurs du Veau d'or et du Serpent d'airain.

D'autre part, il est dit dans l'Évangile de Jean (iv, 24), que le Christ, parlant à la Samaritaine, lui enseigne que « Dieu est esprit et que ceux qui l'adorent doivent l'adorer *en esprit* ».

C'est pour se conformer à ces commandements de Dieu le Père et de Dieu le Fils que les iconoclastes byzantins du VIII^e siècle et, huit siècles plus tard, les iconoclastes protestants du XVI^e siècle déclarèrent la guerre aux images accusées d'être l'objet d'un culte idolâtre.

Dès les premiers temps chrétiens, les hagiographes faisaient gloire aux martyrs et aux saints de renverser les idoles des temples païens. Les peintures plates étaient à la rigueur tolérées ; mais les images en relief étaient considérées comme des nids de démons. L'excommunication de la sculpture a persisté non seulement chez les musulmans, mais aussi dans les pays qui avaient adopté la religion grecque orthodoxe.

L'Église catholique s'était montrée plus tolérante. Persuadée que « la vue conduit souvent mieux que l'ouïe à la croyance », et que la prédi-

1. DOM LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VII.

cation muette des statues ou des peintures murales renforce l'éloquence de la chaire, elle professa de bonne heure que s'il ne fallait pas adorer les images, il ne fallait pas davantage les briser.

En 599, le pape saint Grégoire le Grand ayant appris que Serenus, évêque de Marseille, avait ordonné de détruire les images dans toutes les églises de son diocèse, le reprit de ce zèle excessif en lui ordonnant de les conserver pour l'instruction des fidèles illettrés.

« Nous louons, écrivit-il au bouillant prélat marseillais, votre zèle à empêcher que l'on n'adore l'œuvre de la main des hommes, mais nous jugeons qu'il ne fallait pas aller jusqu'à détruire les images. Les peintures sont placées dans les églises afin que ceux qui ignorent les lettres lisent sur les murs ce qu'ils ne savent pas lire dans les livres (*ut hi qui litteras nesciunt, in parietibus videndo legant quae legere in codicibus non valent*). »

Cette sage doctrine ne prévalut malheureusement pas à Byzance où, sous l'influence de l'islamisme iconophobe, la crise iconoclaste, inaugurée en 717 sous le règne de l'empereur Léon III l'Isaurien, se prolongea, après une accalmie temporaire de 780 à 815, jusqu'en 842². Le *basileus* essaya d'abord de rassurer les fidèles en précisant qu'il ne s'agissait pas de détruire les icônes, mais de les suspendre plus haut dans les églises afin d'empêcher qu'on les baisât.

Certains prêtres grattaient en effet des icônes miraculeuses pour en faire tomber des parcelles dans un calice et communier ainsi les fidèles. D'autre part, les légendes répandues dans le peuple assimilaient les icônes à des personnes vivantes et abusaient de sa crédulité en lui faisant croire qu'elles étaient capables de parler, de pleurer ou de saigner comme le Christ sur la croix. Ces excès semblaient donner raison aux iconoclastes fanatiques qui, non contents des concessions qu'on leur faisait, en plaçant très haut les icônes et en interdisant leur adoration par prosternement (*proskynésis*), exigèrent bientôt leur destruction totale. Tous les particuliers qui en possédaient durent les apporter sur une place publique de Constantinople où elles furent brûlées.

Si ces destructions massives sont déplorables du point de vue de l'art et de l'histoire, elles sont en outre très discutables au point de vue théologique. Car l'interdiction mosaïque ou évangélique de tailler en pierre ou de fondre en métal l'image de Dieu ne concerne que Dieu le Père qui, ne s'étant jamais révélé à personne sous une forme humaine, et étant par essence « incirconscrit » ne peut être figuré sous la forme « circonscrite » d'une image. Mais cette interdiction ne s'étend ni au Christ incarné, ni à la Vierge et aux saints qui ont vécu sur la terre sous une forme corporelle. Qu'on prenne des précautions pour éviter que de

1. LOUIS BRÉHIER, *Grégoire le Grand*, t. V de l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin, Paris, 1938.

2. *Id.*, *La Querelle des images*, Paris, 1904.

simples simulacres soient l'objet d'un culte superstitieux, rien de mieux. Mais aucun texte scripturaire n'interdit aux chrétiens de prier Dieu devant les images, à condition que la prière s'adresse à lui et non à des images faites de main d'homme.

L'iconoclasme huguenot n'est donc pas plus excusable que l'iconoclasme byzantin. C'est beaucoup moins pour obéir à la loi divine que dans un esprit de haine et de vengeance contre les « papistes » que les protestants luthériens ou calvinistes se sont acharnés contre des images peintes ou sculptées que leur beauté n'a pas protégées.

Le vandalisme dévot n'est qu'une variété du vandalisme religieux. Mais tandis que les huguenots s'en prenaient à la Vierge et aux saints, les bigots et les bigotes s'attaquent aux bourreaux du Christ, aux persécuteurs des martyrs, crèvent les yeux de Judas ou d'Hérode.

On peut en citer un exemple récent : la destruction d'un tableau anticlérical de Courbet, le *Retour de la Conférence* représentant des curés en goguette qui, ayant bu plus que de raison, rentrent dans leur presbytère soit à pied, en titubant sur la route, soit à âne. Refusé au Salon de 1863 « pour cause d'outrage à la morale religieuse », ce tableau fut même interdit au Salon des Refusés. Il fut acheté par un catholique indigné qui le fit disparaître.

LE VANDALISME PUDIBOND

Il ne faut pas confondre avec le vandalisme bigot le vandalisme pudibond¹ qui se pose en défenseur non de la religion, mais de la morale, en champion de la vertu outragée, de la pudeur ou plus exactement de la prudence qui en est la caricature.

Sans remonter jusqu'à l'époque du pharaon Ramsès II qui fit ceindre d'un pagne des figures nues peintes sur les parois d'une tombe thébaine², chacun connaît l'histoire des « culottiers » (*braghettoni*) du *Jugement dernier* peint sur le mur de fond de la chapelle Sixtine³. L'Arétin, roi des maîtres-chanteurs, eut le cynisme de dénoncer publiquement l'impie sacrilège de Michel-Ange lequel, « estimant l'art plus que la foi », avait osé étaler dans la plus célèbre chapelle du monde « des nudités qui seraient mieux à leur place dans une maison de débauche ». Intimidé par ce venimeux réquisitoire, le pape Paul IV se résignait déjà à faire badigeonner la fresque entière ; puis il se ravisa et crut qu'il se tirerait de ce mauvais pas en confiant au peintre Daniel de Volterra le soin d'habiller tant bien que mal le Christ-Juge, les Élus et les Damnés. Cette besogne édifiante fut menée à bonne fin par Girolamo da Fano sans

1. LOUIS RÉAU, « Le vandalisme pudibond », discours prononcé à la séance plénière des Académies du 25 octobre 1952, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1952.

2. SIEGFRIED SCHOTT, *Ein Fall von Prüderie aus der Ramessidenzeit*, *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1939.

3. ROMAIN ROLLAND, *Michel-Ange*, Paris, 1943.

réussir à calmer l'indignation feinte ou sincère des tartufes et des dévots. Aussi le pape Clément VIII manifesta-t-il à son tour en 1596 l'intention de faire effacer le chef-d'œuvre de la vieillesse de Michel-Ange : une protestation de l'Académie de Saint-Luc le retint.

On pourrait citer en France maints exemples du même genre. En 1780, les figures nues des Damnés, sculptées sur le tympan d'un portail latéral de la cathédrale de Reims, furent impitoyablement martelées, par ordre du chapitre, « pour cause d'indécence¹ ». En 1792, les religieuses de l'hospice de Beaune font voiler, sur le polyptyque de Rogier de La Pasture², les seins nus des Élus et des Damnés. Les seins des « Vierges au lait » ont été aussi plus d'une fois voilés ou même rabotés.

Une copie en marbre de la Vénus callipyge du musée de Naples, plus connue en France sous le nom de Vénus aux belles fesses, exécutée en 1683 par François Barrois, fut ridiculement habillée par ordre de la reine Marie Leszczyńska, épouse bigote d'un roi libertin, qui confia au sculpteur Jean Thierry la pudique mission de « jeter une chemise de marbre » sur les reins de cette coquette effrontée. Le malheur est qu'ainsi accoutrée la Vénus *callipyge*, devenue *cryptopyge*, perd, sinon tout son charme, du moins tout son sens.

Au xv^e siècle, Botticelli et Lorenzo di Credi apportent, sur le bûcher dressé à Florence par le dominicain fanatique Jérôme Savonarole, les tableaux licencieux qu'ils devaient livrer au feu pour le salut de leur âme. Sur les instances du curé de Nogent-sur-Marne, Watteau eut lui aussi le courage — ou la faiblesse — de faire brûler dans la cheminée de la chambre où il agonisait ses « tableaux de nudités ».

Combien d'*Erotica* ont dû ainsi disparaître sans que cette revanche de la morale compense les pertes de l'art ! Il ne semble pas cependant que Fragonard ait jamais songé à effacer la trace de ses péchés de jeunesse. Avouons que ce serait dommage.

Il ne faut pas croire que le xix^e siècle se soit montré plus tolérant en pareille matière que les siècles précédents. Parmi les nombreux cas de vandalisme pudibond que nous pourrions rappeler, nous en retiendrons trois, particulièrement caractéristiques, dont furent victimes, non seulement des œuvres d'art ancien, mais des ouvrages d'artistes modernes.

Mérimée raconte dans un de ses rapports officiels qu'un soldat dévot, venu au château de Blois, fracassa à coups de marteau des marmousets d'une drôlerie gouailleuse, égayant les consoles de l'aile Louis XII, sous prétexte que ces « turpitudes » offensaient la religion et qu'« autant il en avait, autant il en caressait ».

Legros et Carpeaux eurent aussi maille à partir avec les Tartufes et les Prudhommes dont la race n'est point éteinte.

1. LOTTE PILLION, *Le Jugement dernier de la cathédrale de Reims*, Congrès archéologique de Reims, 1912.

2. VAN DER WEYDEN (Rogier) [G.-M. L.].

Chargé en 1820 de peindre pour la cathédrale de Montauban, sa ville natale, un tableau religieux : *Le Vœu de Louis XIII* consacrant son royaume à la Vierge, Ingres avait cru pouvoir camper au premier plan, sans songer à mal, deux angelots tout nus présentant un cartouche. Mais aussitôt après l'inauguration, l'archiprêtre de la cathédrale, scandalisé par ces nudités enfantines, qui pouvaient inspirer à ses paroissiens de coupables pensées, crut bien faire en collant soigneusement, sur le sexe des deux petits anges, de belles feuilles de vigne en papier doré, confectionnées avec des couronnes de distribution de prix¹.

Sous la Restauration, le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, nommé en 1824 directeur des Beaux-Arts, et qui aurait mérité le chaste prénom de Joseph, se ridiculisa en faisant coller des feuilles de vigne sur toutes les statues nues du musée des Antiques.

On se souvient du traitement infligé en 1869, à la fin du second Empire, à l'admirable groupe de la *Danse* que l'architecte Charles Garnier avait commandé à Carpeaux pour la façade de l'Opéra.

Profitant d'une nuit sans lune, un anonyme éclaboussa le haut-relief, alors éclatant de blancheur, d'une large tache d'encre qui resta longtemps indélébile².

Ce geste d'un niais ou d'un fou avait été préparé par les violences d'une campagne de presse orchestrée par l'opposition pour discréditer un régime devenu impopulaire. La pudibonderie n'était ici qu'un prétexte au service de la politique. Apeuré par ce débordement d'invectives et de menaces, le gouvernement battit prudemment en retraite. Garnier suggéra de transporter l'objet du scandale à l'abri des regards du public : au foyer de la danse. Mais les danseuses du corps de ballet s'insurgèrent à leur tour contre cet attentat à leur pudeur facilement effarouchée et refusèrent avec dignité un présent qu'elles n'auraient pu regarder sans rougir³.

LE VANDALISME SENTIMENTAL

Au vandalisme qui invoque pour se justifier la religion et la morale, s'apparente le vandalisme sentimental ou expiatoire⁴. Des édifices sont rendus responsables des événements qui s'y sont passés et condamnés comme tels à la peine de mort : la Bastille, à cause des lettres de cachet, symbole de l'arbitraire royal ; la tour du Temple, parce que Napoléon,

1. HENRI LAPAUZE, *Ingres, sa vie, son œuvre*, Paris, 1911, p. 244. Il est assez piquant de noter à ce propos qu'il existe dans une chapelle de la cathédrale Saint-Louis de La Rochelle, une médiocre copie du *Vœu de Louis XIII* où, à défaut de feuilles de vigne, le peintre a chastement masqué le sexe des angelots par des rubans en tire-bouchon.

2. L'original est aujourd'hui mis à l'abri d'un nouvel acte de vandalisme et remplacé par une copie.

3. LOUISE CLÉMENT-CARPEAUX, *La Vérité sur l'œuvre et la vie de J.-B. Carpeaux*, 2 vol., Paris, 1934.

4. ANDRÉ LAUGIER, « Monuments détruits en raison de leur histoire et des souvenirs qu'ils s'y rattachent », dans *Bull. Soc. des amis des monuments parisiens*, XII, 1901.

Un exemple type de vandalisme sentimental est rapporté par Ferdinand Boyer dans son

par galanterie pour sa jeune épouse Marie-Louise, ne voulait pas lui infliger la vue de la prison où avait été incarcérée sa tante Marie-Antoinette ; l'Opéra de la rue Richelieu, rasé par ordre de Louis XVIII parce que le duc de Berry, héritier présomptif du trône des Bourbons, y avait été assassiné.

Dans *Actes et Paroles*, Victor Hugo s'élève avec raison contre cette absurdité : « S'il faut détruire un monument à cause des souvenirs qu'il rappelle, jetons bas le Parthénon qui rappelle la superstition païenne, jetons bas l'Alhambra qui rappelle la superstition mahométane, jetons bas le Colisée qui rappelle les fêtes atroces où les bêtes mangeaient les hommes. En un mot : détruisons tout : car jusqu'à ce jour, tous les monuments ont été faits par la royauté et le peuple n'a pas encore commencé les siens... »

Le vandalisme expiatoire ne s'en prend pas seulement aux monuments d'architecture et de sculpture, mais encore aux chefs-d'œuvre de la peinture. La disparition d'un tableau de David glorifiant le régicide *Lepeletier de Saint-Fargeau*, « martyr de la Révolution », peut être citée comme exemple. À la mort du peintre, en 1826, la fille de Lepeletier, ardente royaliste, s'empessa d'acquérir, pour le détruire, ce tableau dont elle avait honte, et comme il avait été gravé, elle acheta en même temps, en bloc, toutes les épreuves de la gravure qu'elle fit mettre au pilon¹.

LE VANDALISME ESTHÉTIQUE

Quant au vandalisme esthétique, il se réclame non de la religion et de la morale, mais du goût, encore plus changeant que la pudeur. La preuve que les champions du « bon goût » sont aussi redoutables que ceux de la vertu outragée nous est fournie par le vandalisme embellisseur des chanoines du XVIII^e siècle et le vandalisme restaurateur de certains architectes modernes.

Les premiers s'appliquaient à effacer dans les églises qu'ils avaient héritées du Moyen Âge toute trace du « mauvais goût gothique » en les rhabillant à la mode du jour, baroque ou pseudo-classique.

Les seconds, qui apparaissent au XIX^e siècle, visent à rétablir, par des réfections radicales ou des suppressions arbitraires, une prétendue unité de style qui n'a jamais existé, dépouillant ainsi les édifices anciens de

étude sur Turin sous Napoléon, Mélanges Lavedan, 1954 : sous l'occupation française, on avait commencé la construction d'un pont sur le Pô. Lorsque le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel I^{er}, rentra dans ses États en 1815, des courtisans pleins de zèle demandèrent sa destruction « parce qu'il était l'œuvre des jacobins ». A quoi le roi répondit : « Un pont est fait pour être foulé aux pieds ; si celui-ci est jacobin, tant mieux ; nous le piétinerons d'autant plus volontiers... »

1. Un seul exemplaire lui échappa. Il a été recueilli, mais lacéré, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. J'ai retrouvé un dessin de Devosge, élève de David, qui permet de reconstituer l'ensemble du tableau. Cf. LOUIS RÉAU, « Un dessin inédit du *Lepeletier de Saint-Fargeau* de David au musée de Dijon », dans *Bull. des musées de France*, 1930.

l'apport des générations et remplaçant les pierres vivantes par des cadavres. Le purisme archéologique de Viollet-le-Duc et de ses disciples n'a pas causé, tout compte fait, moins de ravages que les prétendus « embellissements » des chanoines.

L'ELGINISME

Il est parfois bien difficile, pour ne pas dire impossible, de faire le départ entre le vandalisme bien intentionné et le vandalisme malveillant. Dans quelle classe faut-il ranger, par exemple, une forme de vandalisme déjà dénoncée par Cicéron dans son réquisitoire contre Verrès, et baptisée *elginisme*¹ du nom d'un lord écossais qui profita de ses privilèges d'ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès de la Sublime Porte pour déménager les bas-reliefs du Parthénon auxquels il joignit une des Caryatides de l'Erechtheion? C'est aujourd'hui sous le ciel fuligineux de Londres, dans une galerie du British Museum, qu'il faut aller chercher ces chefs-d'œuvre de la sculpture attique, exilés, comme Iphigénie en Tauride, chez les Cimmériens.

Lord Byron a stigmatisé dans son poème de *Childe Harold* la barbarie, de son compatriote qu'il traite dédaigneusement de « Picté ». On a allégué depuis, pour défendre la mémoire du lord écossais, que ses intentions étaient pures, qu'il n'avait d'abord voulu que prendre des moulages des figures des deux frontons et de la frise des Panathénées, mais que voyant l'incurie et l'indifférence des Turcs, il avait cru de son devoir d'enlever les originaux pour les sauver d'une destruction imminente.

On peut ajouter, si c'est là une circonstance atténuante, que cet « ami des arts » fit une très mauvaise affaire en démontant à ses frais les sculptures du Parthénon et en les transportant à Londres : car cette opération qui lui avait coûté la somme énorme de soixante-quinze mille livres ne lui en rapporta que trente-cinq mille lorsqu'en 1816, après de longs et mesquins marchandages, le gouvernement britannique décida d'acquérir les « marbres d'Elgin » pour le British Museum.

Se ruiner en laissant par surcroît la réputation d'un vandale, voilà, semble-t-il, de quoi décourager les elginistes. Mais d'autres « antiquaires »², dépeceurs et déménageurs de cloîtres, ont su mieux manoeuvrer, et malgré la rigueur des lois et la condamnation de l'opinion publique, l'espèce ne semble pas près de s'éteindre.

1. Le mot ne figure pas encore en 1883 dans le *Dictionnaire* de Littré. Il aurait été créé par le duc de Trévise, fondateur de la Société de la sauvegarde de l'art français.

2. Il est fâcheux que le mot « antiquaire » ait en français un double sens qui prête à des confusions entre les archéologues et les marchands d'antiquités. Les Anglais et les Allemands savent mieux distinguer l'*antiquary* de l'*art dealer*, l'*Altterumsforscher* du *Kunsthändler*.

III. CLASSIFICATION DES VARIÉTÉS DE VANDALISME

L'extrême diversité des mobiles auxquels obéissent les vandales de tout acabit rend une classification très difficile.

1. Montalembert proposait de distinguer deux grandes catégories : le vandalisme *destructeur* et le vandalisme *restaurateur* comportant l'un et l'autre de nombreuses subdivisions.

Le vandalisme destructeur est le résultat habituel des guerres étrangères (invasions) ou civiles (guerres de Religion, Jacquerie, Commune de 1871).

Nous rangerons sans hésitation dans cette série le vandalisme religieux des huguenots et le vandalisme antireligieux des jacobins. Ils s'opposent par leurs mobiles ; mais ils se ressemblent par leurs résultats. Tous les deux sont à base d'intolérance : ce qui explique les analogies de l'iconoclasm antipapiste des protestants avec le vandalisme révolutionnaire des sans-culottes.

Mais on est assez embarrassé pour classer sous cette rubrique le vandalisme libérateur dont la France a fait la cruelle expérience au cours des deux guerres mondiales. Il faut reconnaître qu'à côté du vandalisme haineux des ennemis, il existe un vandalisme amical, qui détruit les villes et les monuments des pays alliés pour déloger l'ennemi commun.

2. On peut imaginer un autre principe de classification des genres et sous-genres du vandalisme : suivant leurs auteurs, leurs mobiles et leurs effets.

Les auteurs d'actes de vandalisme peuvent être soit des individus isolés (des antiquaires déménageurs par exemple), soit des collectivités (municipalités, chapitres de chanoines). Comme types de vandalisme collectif ou corporatif, on peut citer les méfaits des ingénieurs civils des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer (vandalisme ferroviaire), des officiers du génie militaire.

Les mobiles sont la malveillance : haine, envie, cupidité, fanatisme religieux et révolutionnaire ou, parfois, la bienveillance malfaisante : pillage, embellissements discutables, restaurations indiscrettes.

Les effets vont de la mutilation partielle à la destruction totale. Le déplacement des œuvres d'art, le saccage de l'ambiance des monuments par les urbanistes, les abus de la réclame publicitaire, les égratignures ou les inscriptions des graffitomanes, déploient toute la gamme des fautes que peuvent commettre les vandales depuis de vénielles peccadilles jusqu'aux crimes inexpiables.

À la vérité, aucun de ces principes de classement n'est entièrement satisfaisant. C'est pourquoi, malgré l'intérêt que présenterait une

série d'études des différentes espèces de vandalisme : belliqueux et pacifique, religieux et antireligieux, démolisseur et embellisseur, pudibond et obscène, urbaniste et publicitaire, nous avons adopté le parti, beaucoup plus simple, d'un exposé *chronologique* des ravages du vandalisme en France depuis les grandes invasions du haut Moyen Âge jusqu'à nos jours : c'est le meilleur moyen de mettre en évidence à la fois sa continuité et sa diversité, sa persistance et ses variations.

Dans chaque période, nous avons procédé à un classement géographique des monuments disparus.

Il était naturel de commencer par Paris et l'Île-de-France : noyau autour duquel se sont rassemblées les provinces que la centralisation monarchique a arrachées petit à petit à l'anarchie féodale.

Entre la Manche et la Méditerranée, l'océan Atlantique et le Rhin, barrières aquatiques qui constituent, avec les chaînes montagneuses des Pyrénées et des Alpes, nos frontières naturelles, se dessinent trois grandes zones parallèles : le Nord, le Centre et le Midi.

Le *Nord* comprend d'ouest en est la Bretagne et la Normandie — la Picardie et l'Artois — la Champagne et la Bourgogne — auxquelles s'agrégent plus tard la Lorraine mosane et l'Alsace rhénane.

Le *Centre*, qui s'étend de la Loire à la Garonne, groupe en deux registres superposés l'Anjou, la Touraine et l'Orléanais, provinces ligériennes et, plus au sud, le Poitou et le Berry, le Limousin et l'Auvergne.

Enfin le *Midi* se divise en deux régions bien nettes : le Sud-Ouest océanique et pyrénéen : Aquitaine et Languedoc, qu'arrose la Garonne — le Sud-Est méditerranéen et alpestre : Bas-Languedoc et Provence que le Rhône relie au Dauphiné, à la Savoie et au Lyonnais.

Tel est le cadre, à la fois historique et géographique, où prendront place les matériaux que nous avons rassemblés.

BIBLIOGRAPHIE

Origines du vandalisme — Abbé GRÉGOIRE, *Trois Rapports à la Convention sur le vandalisme*, 1794; *Mémoires*, Paris, 1937. JAMES GUILLAUME, « Grégoire et le vandalisme », dans *La Révolution française*, 1901. JEAN TILD, *L'Abbé Grégoire*, Paris, 1951. LOUIS BREHIER, *La Querelle des images*, Paris, 1904. SIEGFRIED SCHOTT, *Ein Fall von Prüderie aus der Ramessidenzeit*, *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1939. A. KLEINSCHMIDT, *Über den sogenannten Vandalismus*, Torgau, 1875. P. HADEL, *Vandalismus, eine Ehrenrettung*, 1932.

Études générales sur le vandalisme en France — ANDRÉ LAUGIER, « Monuments détruits en raison de leur histoire et des souvenirs qui s'y rattachent », dans *Bull. Soc. des amis des monuments parisiens*, 1901. Chanoine ULYSSE CHEVALIER, *Les Ruines au cours des siècles* (compilation hâtive et négligeable), Paris, 1916. LÉON et FRÉDÉRIC SAISSET, *Esquisse d'une histoire du vandalisme en France*, Mercure

de France, 1937. GASTON BRIÈRE, *Les Monuments de France pendant la Révolution de 1789 à 1795* (résumé publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1955). LOUIS RÉAU, « Le vandalisme en France et ses ravages », discours prononcé à la séance annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1948, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1948; « Le vandalisme pudibond », discours prononcé à la séance plénière de l'Institut du 25 octobre 1952, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1952.